

**Rapport de la commission de vérification des comptes  
pour l'exercice comptable du  
1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**

Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs,

Les membres de la commission composée de Sylvette Rezzonico, Isabelle Baltensperger et Annette Jaccard, s'est réunie les 16 et 28 mars derniers dans la salle de réunion de l'espace coworking La Bulle à Gimel, pour la vérification des comptes de l'exercice 2022.

Ces deux séances ont été nécessaires afin de comprendre la présentation des comptes, car il y avait des imprécisions qui ne nous permettaient pas de les valider lors de la première.

Entre ces deux rencontres, la caissière a effectué des corrections et apporté les précisions demandées par la commission.

Grâce à la mise en conformité souhaitée par les vérificatrices pour l'année 2022, il est apparu qu'une erreur s'était glissée dans les comptes 2021. Elle avait échappé à la vigilance des vérificateurs, de la caissière ainsi que de l'ancien caissier (présent pour le passage de témoin de la fonction) lors de la vérification des comptes de 2021. Celle-ci a été corrigée, en bonne et due forme, comme Pauline vous l'a expliqué à l'instant.

Pour ce qui est des comptes 2022 et du programme de comptabilité sur le logiciel « DOLIBAR ».

Lorsque nous voyons les comptes informatiquement, les détails sont lisibles et explicites. A contrario, la version papier s'avère incomplète et complexe dans sa compréhension.

Les vérificatrices des comptes ont fait des propositions à Pauline ainsi qu'à Edgard Diepring concernant cet outil :

- que les détails des différents comptes soient visibles sous forme de rapports imprimés
- que les libellés soient plus explicites ( par exemple « marchandises en stock » de quelles marchandises il s'agit ? )
- que des totaux apparaissent sans que nous soyons obligés de faire des calculs pour vérification

Ces modifications devraient être apportées pour le prochain exercice comptable.

Ce programme de comptabilité est très complet et complexe. Il doit encore être appréhendé dans tous ses détails par la caissière. Ce système demande également un grand investissement de la part des vérificateurs, ainsi qu'une aisance certaine avec les chiffres, lors du contrôle des comptes.

Concernant les comptes, nous avons contrôlé les pièces justificatives ainsi que la concordance avec les comptes de caisse, CCP et banque.

Par pointage nous avons vérifié la passation des écritures dans les comptes de pertes et profits et bilan, dont nous avons relevé les chiffres suivants :

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2022**

Total ACTIF	Frs	87'501,23
Total PASSIF	<u>Frs</u>	<u>11'890,23</u>

<b>FORTUNE AU 31.12.2022</b>	<b><u>Frs</u></b>	<b><u>75'611,00</u></b>
------------------------------	-------------------	-------------------------

Capital au 31.12.2021	Frs	73'246,26
Comptabilisation du loto USL		
+ intérêts de bouclement		
$CHF 1'550,00 - CHF 41,55 = CHF 1'508,45$		
Capital au 01.01.2022	Frs	74'754,71
Capital au 31.12.2022	Frs	<u>75'611,00</u>
<b>Augmentation de fortune</b>	<b>Frs</b>	<b><u>856.29</u></b>

Toutes les questions et demandes de précisions ont été apportées et nous ont permis de vérifier l'exercice comptable 2022. Les pièces comptables nous ont été fournies, nous avons pu les vérifier et pouvons vous assurer qu'elles sont conformes.

Quelques constatations :

Nous relevons que les plus grosses dépenses sont liées aux inscriptions pour les concours des différents groupes athlétisme, parents-enfants et agrès. Les bienfaits pour les uns et les autres de participer à ces manifestations et de se mesurer sportivement sont plaisir, joie et partage, ce qui est en lien avec le développement physique et psychique de nos jeunes.

Notre société forte de 323 membres est en augmentation par rapport à l'année 2021 et ceci est réjouissant. Pour permettre la prise en charge des différents groupes, de nouveaux aide-moniteurs ont été engagés et c'est pourquoi le compte « rémunération » a augmenté.

Les cotisations versées à la ACVG ont été adaptées aux instructions en vigueur. A savoir qu'à présent chaque membre de la société est inscrit à l'ACVG. Comme il y a beaucoup d'enfants, la cotisation est moins élevée qu'avant. Merci pour cette mise en conformité.

Les recettes proviennent principalement des cotisations des membres et des manifestations organisées par la société.

Cependant, malgré toutes ces dépenses liées aux diverses activités de la société, le bénéfice de l'année s'élève à 856.29.

Nous tenons à remercier Pauline pour son grand investissement dans son poste de caissière et de nous avoir permis, grâce à ses réponses, d'accomplir notre tâche.

À la suite de la vérification des comptes, la commission propose à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés, d'en donner décharge à la caissière et au comité et de libérer la commission de son mandat.

Lieu et date : Gimel le 29 mars 2023

Les vérificatrices :

Sylvette Rezzonico

Isabelle Baltensperger

Annette Jaccard